

31 AOUT 2023

BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 7 juillet 2023

2. Point d'étape sur l'instruction du SAGE

3. Avis du bureau de la CLE

Dossier d'autorisation environnementale

- **Projet d'unité de méthanisation Biométhane – Saint-Herblain (Deuxième présentation sur la base de compléments à la suite de l'enquête publique)**
- **Retour sur la consultation dématérialisée pour le projet d'extension de la sablière du Grand Coiscault – Vallons-de-l'Erdre**

4. Stratégie de communication du SAGE : présentation de la trame du guide simplifié

5. Présentation du déploiement de SYSMA et validation de la charte d'utilisation

6. Rapport d'activités de la CLE 2022

7. Questions diverses

- **Avancement du cahier des charges type « Caractériser les fonctionnalités des zones humides »**
- **Site internet : mise en ligne des documents validés**
- **Sondage bureaux de la CLE 2024**

4. Stratégie de communication du SAGE : présentation de la trame du guide simplifié

GUIDE DU SAGE SIMPLIFIE

1. Contexte

- Guide d'une trentaine de pages imprimé et en version numérique.
- A destination de tout organisme impliqué dans la mise en œuvre du SAGE.

2. Objectif

- Présenter rapidement et simplement le SAGE.
- Permettre une compréhension globale du SAGE et de ses enjeux.
- Proposer une lecture simplifiée des dispositions du SAGE et des maîtres d'ouvrage associés.
- Objectif : être distribué lors de la « tournée de présentation du SAGE »

3. Plan

- Présentation du territoire
- Présentation générale de la CLE et du SAGE
- Présentation de chaque enjeu avec :
 - Un paragraphe qui synthétise l'état des lieux du territoire au regard de l'enjeu
 - Un paragraphe qui résume les objectifs de l'enjeu
 - Un tableau avec :
 - Les règles concernées
 - Les orientations, dispositions, maîtres d'ouvrage associés et des renvois vers les pages des documents du SAGE (avec des liens vers le fluidbook)

GUIDE DU SAGE SIMPLIFIE

PROPOSITION DE MAQUETTE - COUVERTURE

- Format paysage A4 fermé
- Charte graphique qui rappelle les documents du SAGE tout en s'en démarquant
- Blocs arrondis pour gagner en modernité.



GUIDE DU SAGE SIMPLIFIE

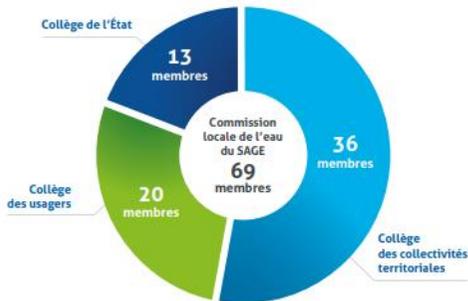
PROPOSITION DE MAQUETTE – PAGES INTERIEURES



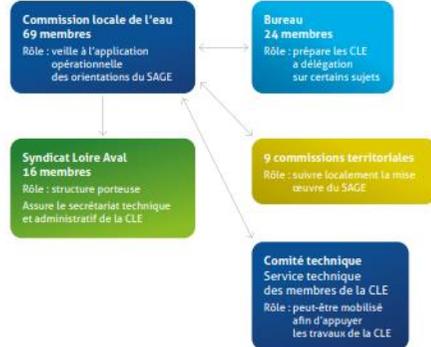
UN PROJET ÉLABORÉ EN CONCERTATION PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SAGE est élaboré par la Commission locale de l'eau. Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est composée de 69 membres. Elle rassemble des élus de collectivités territoriales, des représentants des activités économiques, des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, et des représentants de l'État et de ses établissements publics. Le SAGE est le fruit de plusieurs années de travail de ses membres et de concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire pour rechercher les meilleures solutions. L'animation technique de la CLE est assurée par le Syndicat Loire Aval (SYLOA), qui regroupe les 15 intercommunalités du territoire du SAGE ainsi que le Département de Loire Atlantique.

LES TROIS COLLÈGES DE LA CLE



LES INSTANCES DE LA CLE



LES ENJEUX

La Commission locale de l'eau a identifié **7 grands enjeux de gestion de l'eau sur la bassin versant de la Loire**.

Le SAGE fixe, pour chaque enjeu, des objectifs généraux à atteindre. Ils sont déclinés en orientations et en mesures d'actions concrètes appelées dispositions.



PROPOSITION DE MAQUETTE – PRÉSENTATION D'UN ENJEU



Littoral

Le littoral est soumis à des nombreuses contaminations qui impactent la qualité des eaux et des milieux. On y observe des pollutions microbiologiques, d'autres liées à des rejets de micropolluants ainsi que des phénomènes de prolifération algale. Ces pressions ont des incidences sur le fonctionnement des milieux, ainsi que les nombreuses activités économiques qui en dépendent (loisir, tourisme, conchyliculture, saliculture, etc.).

Le SAGE vise à :

- Reconquérir la qualité des milieux marins et littoraux (habitats, espèces), et préserver un littoral attractif ;
- Améliorer la qualité microbiologique afin de satisfaire les usages liés à l'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier la baignade, la conchyliculture, la saliculture et la pêche à pied ;
- Comprendre les écarts au bon état chimique et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants ;
- Réduire les flux de nutriments vers les eaux littorales et leurs impacts ;
- Limiter les rejets de déchets (macro et micro) dans les milieux aquatiques.

DISPOSITION	NOM	MAÎTRE D'OUVRAGE	Page du PAGD
Orientation L1 : améliorer la qualité des eaux littorales			
L1-1	Poursuivre l'élaboration de profils de vulnérabilité vis-à-vis des risques de contamination microbiologique	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	293
L1-2	Mettre en œuvre les programmes d'action pour réduire les risques de contamination microbiologique	Communes et leurs groupements	294
L1-3	Mettre en œuvre une démarche de surveillance régulière et les mesures correctives de la qualité des eaux littorales	Communes et leurs groupements	295
L1-4	Proposer des zones à enjeu sanitaire	Services de l'État, communes et leurs groupements	296
L1-5	Poursuivre l'équipement des ports pour collecter et traiter les eaux usées	Structures compétentes pour les ports et les zones de mouillage	298
L1-6	Améliorer la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières	Structure porteuse du SAGE, organismes de recherche et/ou de connaissance	299
L1-7	Sensibiliser sur les risques de contamination des eaux côtières	Services de l'État, structure porteuse du SAGE, structures pilotes, porteurs de programmes opérationnels, structures compétentes portuaires, EPCI à fiscalité propre, associations	300
L1-8	Diagnostiquer les installations portuaires	Structures compétentes portuaires	300
L1-9	Réduire l'impact des pratiques de carénage sur la qualité des eaux	Structures compétentes portuaires, chantiers nautiques	301
Règle 6			
L1-10	Améliorer l'information et la concertation sur le dragage	Gestionnaires d'installations portuaires, services de l'État / Préfet	303
L1-11	Améliorer la connaissance des proliférations d'algues dans les eaux littorales	Structure porteuse du SAGE	308
Orientation L2 : limiter les rejets de déchets (macro et micro)			
L2-1	Limiter les rejets de déchets (macro et micro)	Communes et leurs groupements	309
L2-2	Sensibiliser les usagers de la mer et du littoral aux rejets de macrodéchets	Porteurs de programmes opérationnels	310
Orientation L3 : préserver les milieux littoraux			
L3-1	Sensibiliser à la préservation des milieux littoraux	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	311
L3-2	Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	312

Objectifs

Résumé de l'état des lieux

Page du PAGD cliquable en version numérique